

COMPTE-RENDU DU 28 FEVRIER 2022

Présents : M. SIMAR, Mme LEROUX, M. GUERIN, Mme FOURE, M. JOURDAIN, M. FRILAY, Mme FOUETILLOU, M. COLLET, M. CABANIE, Mme MUNIZ, Mme MENY.

Excusée : Mme LEMAITRE

Pouvoir : Mme HUARD à Mme FOURE
Mme CABANIE à M. CABANIE

Absents : M. de PESQUIDOUX, Mme LETOURNEUR

Secrétaire de séance : Stéphanie FOUETILLOU

Approbation du compte-rendu du 24 janvier 2022

Convention de mise à disposition d'un local communal aux associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'instauration d'une convention de mise à disposition d'un local communal aux associations, à titre gratuit pour leurs activités.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la mise à disposition d'un local communal pour les activités des associations, à titre gratuit.
- Autorise Monsieur le Maire, à signer les conventions avec les associations.

POUR : 11 - CONTRE : /- ABSTENTION : 2

Convention d'utilisation du service remplacement et missions temporaires

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention avec le Centre de Gestion 14 concernant l'utilisation du service remplacement et missions temporaires

Objet de la convention : La présente convention a pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation du Service Remplacement – Missions Temporaires. Le Centre de Gestion met à la disposition de la collectivité sur demande, des agents du service de remplacement et missions temporaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, à signer la convention avec le Centre de Gestion 14 concernant l'utilisation du service remplacement et missions temporaires.

POUR : 13 - CONTRE : / - ABSTENTION : /

Consultation installations classées pour la protection de l'environnement : Société Caen Métal recyclage – Avis de la commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'autorisation environnementale présentée par la société Caen Métal Recyclage pour l'exploitation d'une installation de collecte, tri et transit de déchets situés sur le territoire de la commune de Carpiquet.

Le conseil Municipal doit donner un avis.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable pour l'installation classée pour la protection de l'environnement concernant la Société caen Métal Recyclage.

POUR : 8 - CONTRE : / - ABSTENTION : 5

Tarif exposant (marché de Noël, Salon des artistes...)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif des exposants concernant les manifestations : marché de Noël, salon des artistes...

Proposition : 4€ la table

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide d'appliquer le tarif comme ci-dessus proposé.

POUR : 14 - CONTRE : / - ABSTENTION : /